

REGLEMENT D'ADMISSION

Formation Educateur de Jeunes Enfants

Selon l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

Conditions d'éligibilité à l'entrée en formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Modalités d'inscription selon le statut

A partir de la rentrée 2019, les modalités d'accès à la formation sont les suivantes :

→ Etape 1 : Dossier constitué par le candidat

→ Etape 2 : Entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession

	Formation initiale (y compris apprentissage)	Formation continue (y compris contrat de professionnalisation)
Modalités d'inscription	Sur le site PARCOURSUP www.parcoursup.fr	Envoi du dossier à l'établissement de formation
Modalités d'admission	Dossier dématérialisé + entretien	Dossier + entretien

REPEREZ-VOUS : Vous devez suivre la procédure de la Formation Initiale, si vous êtes : lycéen, apprenti, étudiant en réorientation, et que vous souhaitez vous inscrire (ou vous réinscrire) en première année de l'enseignement supérieur. **Vous devez suivre la procédure de la Formation Continue, si vous êtes :** Demandeur d'emploi ou salarié en poste et que votre formation sera financée par votre employeur (CIF, FONGECIF,...). Ou que vous financez vous-même votre formation.

Constitution du dossier selon le statut

a. Formation initiale

Le candidat doit créer son compte et déposer sa candidature sur le site www.parcoursup.fr

Si le candidat est convoqué à l'entretien, il devra envoyer à l'établissement, avant son entretien, un dossier constitué des pièces indiquées dans le tableau suivant.

b. Formation continue

Le candidat doit télécharger son dossier d'inscription sur le site de l'établissement : www.buc-ressources.org/Admissions

c. Votre dossier sera constitué des éléments suivants :

	Formation initiale <i>(y compris apprentissage)</i>	Formation continue <i>(y compris contrat de professionnalisation)</i>
- Fiche d'inscription à l'entretien.	Non	Oui
- Photocopie de votre pièce d'identité. (carte nationale d'identité, titre de séjour, passeport, en cours de validité)	Non	Oui
- Photocopie des diplômes détenus et des formations suivies.	Oui	Oui
- Paiement des frais de sélection - Montant des frais : 90 euros.	Oui. Paiement en ligne sur le site de Parcoursup.	Oui. Paiement par chèque à l'ordre de BUC Ressources <i>(indiquez au dos : nom, prénom, formation que vous souhaitez suivre.)</i>
- Curriculum vitae avec photo, présentant votre parcours de formation, ses expériences professionnelles ou bénévoles et ses activités.	Oui A mettre en ligne sur Parcoursup	Oui
- Votre lettre de motivation, en 2 exemplaires. Cette lettre doit présenter le candidat, son parcours et ses motivations pour suivre la formation.	Oui A mettre en ligne sur Parcoursup et en 1 seul exemplaire	Oui

d. La lettre de motivation

Cette lettre doit présenter le candidat, son parcours et ses motivations pour suivre la formation. Elle doit suivre le plan suivant :

- **Présentation du candidat.**

Exemple possible de questions à traiter : Quelle formation suivez-vous ? Ou avez-vous suivi ? Racontez-nous vos expériences professionnelles, expériences bénévoles, etc...

- **Le déclencheur.**

Exemple possible de questions à traiter : Expliquez-nous pourquoi vous avez fait le choix de cette formation ?

- **Projection du métier & Compréhension du secteur.**

Comment imaginez-vous le quotidien d'un Educateur de Jeunes Enfants ?

Citez au moins 3 types de missions qu'un Educateur de Jeunes Enfants peut être amené à réaliser.

- **Vos premiers pas.**

Dans quel(s) type(s) d'institution(s) aimeriez-vous effectuer votre premier stage ? Pourquoi ?

- **Commentaire libre.**

Ajoutez un commentaire à votre candidature.

e. Adresse d'envoi du dossier

Dossier COMPLET à envoyer dans l'ordre des pièces indiquées, à :

BUC Ressources Service des sélections 1Bis rue Louis Massotte, 78530 BUC.

Les attendus de l'entretien

L'entretien est destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Modalités d'admission selon le statut

a. Formation initiale

L'établissement analyse les dossiers, convoque le cas échéant les candidats pour les entretiens et rendent ensuite une liste ordonnée des candidatures retenues. Eventuellement sous réserve d'acceptation par le candidat d'un parcours personnalisé.

Au moment de l'ouverture de la phase d'admission, chaque candidat connaîtra la décision de l'établissement :

- **Oui.** (Le candidat est classé)

- **Oui si.** (Le candidat est classé et si une proposition lui est faite, celle –ci est sous réserve qu’il accepte un parcours personnalisé)
- **Non.** (La candidature n’est pas retenue)

Les candidats classés par la formation peuvent recevoir une proposition d’admission en fonction de leur rang de classement et du nombre de places proposées dans la formation.

Les candidats classés au-delà d’un certain rang sont, dans un premier temps, en liste d’attente. Ils pourront recevoir une proposition si des candidats qui ont reçu une proposition dans la formation la refusent.

b. Formation continue

L’établissement analyse les dossiers, convoque le cas échéant les candidats pour les entretiens. Chaque candidat connaîtra la décision de l’établissement :

- **Oui.** (Le candidat est accepté en formation sous réserve d’un financement employeur)
- **Non.** (La candidature n’est pas retenue)

IMPORTANT : les candidats inscrits au pôle emploi et sortis du système scolaire depuis plus de 2 ans peuvent recevoir 3 types de résultat :

- **Oui** (le candidat est reçu et bénéficie d’un financement de la région ile de France)
- **Oui sur liste d’attente** (le candidat est reçu mais il est sur liste d’attente pour bénéficier d’un financement de la région ile de France, il doit l’obtenir pour entrer en formation)
- **Non.** (La candidature n’est pas retenue)

Commission d’admission

L’admission dans la formation est prononcée par le Directeur d’établissement après avis de la commission d’admission.

Cette commission d’admission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l’aptitude et la motivation du candidat à l’exercice de la profession.

Elle comprend, outre le chef d’établissement, le responsable de la formation et des enseignants ou des formateurs de l’établissement. Ses membres sont désignés annuellement par le directeur d’établissement.

Conditions d'entrée en Formation

L'entrée en formation d'un candidat est conditionnée par la restitution d'un dossier administratif d'entrée en formation complet. Ce dossier est constitué des éléments suivants :

1. L'attestation de réussite à l'épreuve d'admission.
2. Le mode de financement validé, soit :
 - Formation initiale = Financement de la région Ile de France accordé ou autofinancement
 - Formation continue = Financement employeur accordé
3. L'attestation de règlement de la CVEC.
4. Le règlement des frais d'inscription et de scolarité de BUC Ressources
5. Le règlement des frais d'inscription à l'Université de Nanterre.
6. Copie du diplôme de niveau 4 ou pour les lycéens en terminale : l'attestation de réussite au Baccalauréat.

Conditions de dispenses et d'allègements de formation

a. Allègements de formation

Au vu de leurs acquis antérieurs, les candidats peuvent faire la demande d'un allègement de formation (dans la limite d'un tiers de la formation).

b. Dispenses de formation

Les titulaires du DEASS, du DEETS, du DEES et du DECESF sont dispensés des épreuves de certification des DC3 et DC4 du diplôme d'état d'Éducateur de Jeunes Enfants. Dès leur inscription, ils doivent informer l'établissement des diplômes en leur possession.

Informations sur les modalités de financement de la formation

a. Réunions d'information collectives

Des réunions d'information collectives permettent d'aborder les différentes modalités de financement de la formation ainsi que les modalités de la formation.

b. Accompagnement individualisé

Un accompagnement individualisé est également proposé par la responsable de la sélection pour orienter et conseiller les candidats sur ces questions.

c. Les trois modes de financements possibles de la formation

1. Financement de la Région Ile de France

La région IDF finance des formations d'Educateurs de Jeunes Enfants. A ce titre, nous pouvons accueillir 15 étudiants chaque année (Financés par la région IDF).

Pour bénéficier de son financement, vous devez correspondre à au moins l'un des critères d'éligibilité indiqués ci-dessous ET obtenir l'une des 116 meilleures notes aux épreuves d'admission.

Liste des critères d'éligibilités:

- Elève ou étudiant âgé de 25 ans ou moins. Inscrit ou non en Mission Locale, à l'exception faite des apprentis.
- Elève ou étudiant sorti du système scolaire depuis moins de 2 ans. A l'exception faite des apprentis.
- Demandeur d'emploi (catégories A et B) inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi.
- Bénéficiaire de contrat aidé, y compris en cas de démission.
- Bénéficiaire du RSA.

2. Financement employeur

- Votre employeur actuel peut financer votre formation (demande de CIF, Fongecif...)

3. Financement Personnel

Vous pouvez également financer vous-même votre formation. Adressez vous au Service Sélection de l'établissement pour faire une demande de devis.